

**LIGNES DIRECTRICES**

**APPEL À PROJETS 2024**

**VOLETS RECHERCHE ET PÉDAGOGIE / VIE ÉTUDIANTE**



Version du 02/10/2023

**L'appel à projets 2024** est lancé par l'Université de Toulon pour les demandes de financement sur projets auprès des collectivités territoriales. La structure portant le projet doit être un laboratoire ou un pôle thématique pour les projets de recherche et une composante ou un service pour un projet de pédagogie / vie étudiante.

## 1. FINANCEURS

Les demandes de financement seront déposées auprès des collectivités suivantes :

- MTPM – Métropole Toulon Provence Méditerranée
- CD 83 – Département du Var
- DPVA – Dracénié Provence Verdon Agglomération, uniquement pour l'aide au fonctionnement de l'antenne de Droit de Draguignan
- APRI – Appel à Projets Recherche Interne en soutien aux projets de recherche

## 2. CALENDRIER

- **Instruction des projets Recherche :**

Lancement de l'appel	20 juillet 2023
Date limite de dépôt des projets à la DIREP	<b>16 octobre 2023</b>
Commission de la Recherche	16 novembre 2023
Conseil d'Administration	12 décembre 2023

- **Instruction des projets Pédagogie / Vie étudiante :**

Lancement de l'appel	20 juillet 2023
Date limite de dépôt des projets à la DIREP	<b>23 octobre 2023</b>
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	23 novembre 2023
Conseil d'Administration	12 décembre 2023

Une fois les classements approuvés par le Conseil d'Administration, les projets seront déposés auprès des collectivités fin décembre 2023/début janvier 2024.

Les réponses des collectivités seront connues au plus tôt au printemps 2024.

## 3. CRITÈRES DE CLASSEMENT

- Critères de classement des projets recherche en Commission de la Recherche :
  - se référer à la délibération de la CORE-2023-19 en annexe 1.
- Critères de classement des projets Pédagogie / Vie étudiante en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :
  - se référer à la délibération CFVU-2023-50 en annexe 2.

## 4. PIÈCES À FOURNIR

Les formulaires ainsi que le modèle de plan de financement sont disponibles sur le site internet de l'UTLN, onglet *Recherche* puis rubrique *Appels à projets en cours*.

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Documents obligatoires :
  - Formulaire volet recherche ou pédagogie/vie étudiante complété et signé par le porteur du projet et le responsable de laboratoire, de pôle thématique (le cas échéant), de service ou de composante ;
  - Plan de financement volet recherche ou pédagogie/vie étudiante complété ;
- Selon la demande :
  - Un devis par équipement, si une dépense d'investissement est prévue ;
  - Si une demande est portée par un pôle thématique, le formulaire devra être signé par le directeur de laboratoire de rattachement du porteur et par le responsable de pôle ;
- Pièces facultatives :
  - Lettre de soutien d'un laboratoire, pôle thématique, partenaire extérieur ;
  - Annexe scientifique.

## 5. NATURE DE DÉPENSES

### FONCTIONNEMENT

- Pour les **projets jugés récurrents** (Journées Scientifiques, événements sur l'année civile ou projets représentés chaque année) les dépenses seront éligibles pour MTPM pendant **1 an**, soit du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024** ;
- Pour les projets 2024 financés en fonctionnement par les collectivités, les dépenses seront éligibles pour MTPM et le CD 83 pendant **2 ans**, soit du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025** ;
- Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment les postes suivants : missions (déplacements, hébergement et restauration), gratification de stages, prestations, communication, petites fournitures et petits matériels ;
- Les dépenses de fonctionnement concernent également les achats de biens dont le montant est inférieur au seuil d'immobilisation applicable à l'UTLN (800€ H.T.) ou dont la durée d'utilisation n'excède pas une année.
- Les **stages** ne sont envisageables que sur la deuxième année (2025) puisque les réponses des collectivités ne seront connues qu'au printemps 2024. Si cela n'est pas possible, cette dépense devra être envisagée sur fonds propres et ne devra alors pas apparaître sur le budget déposé aux collectivités.
- La **publication des actes** intervenant généralement plusieurs mois après le colloque, il faudra s'assurer que cette dépense puisse être prise en compte sur les 2 ans d'éligibilité.

### INVESTISSEMENT

- Pour les projets 2024 financés en investissement par les collectivités, les dépenses seront éligibles :
  - Pour MTPM pendant **2 ans**, soit du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025** ;
  - Pour le CD 83 pendant **3 ans**, soit du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026** ;

- **Les dépenses d'investissement doivent respecter les principes fondamentaux de la commande publique** ; il faudra pour cela se rapprocher de votre gestionnaire financier et prendre contact dès le montage du projet avec la cellule marché de la DFA pour déterminer la procédure d'achat adéquate.

## 6. MODALITÉS ET CONSEILS POUR LE MONTAGE FINANCIER

- Le budget prévisionnel des projets de recherche doit être établi en HT et les projets de pédagogie / vie étudiante en TTC ;
- Les frais de gestion ne sont pas éligibles ;
- 20% du budget total doit être apporté par le service porteur du projet et/ou par un cofinancement extérieur ; l'APRI ne peut pas constituer cet apport ;
- Préciser l'origine des co-financements ;
- Les dépenses doivent être réalisées par l'UTLN ou faire l'objet d'une convention de reversement ;
- Il est conseillé de ne pas mixer les sources de financement et donc, de privilégier une seule et unique collectivité ;
- De même, il convient de favoriser soit du fonctionnement soit de l'investissement ;
- Le budget doit être présenté avec des nombres entiers ;
- Les dépenses de fonctionnement doivent être détaillées à *minima* ;
- Les collectivités nous ont demandé d'être particulièrement vigilants et de limiter autant que faire se peut les avenants. En effet, ceux-ci déclenchent une très lourde et très longue procédure administrative qui inclut un nouveau passage en commission pour un examen du projet devant les élus.

## 7. APRI

L'APRI, comme toutes les ressources propres, **sera obtenu pour l'année 2024 uniquement**, il n'est pas reportable en 2025.

## 8. SUPPORT DE LA DIREP

La DIREP regroupe des compétences qui peuvent répondre aux problématiques financières et réglementaires qui apparaissent dans le montage, l'instruction et l'exécution des projets.

Ainsi, n'hésitez pas à contacter notre service ([projets@univ-tln.fr](mailto:projets@univ-tln.fr)) pour nous soumettre vos questions. Si votre projet concerne l'organisation d'un colloque, vous pouvez aussi adresser vos requêtes à l'adresse [colloques.direp@univ-tln.fr](mailto:colloques.direp@univ-tln.fr).

**La Commission de la Recherche de l'Université de Toulon**

*Vu les articles L711-1 et suivants du code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulon ;*

*Vu la note de séance relative aux critères de classement des demandes de subventions aux collectivités territoriales (CD83/TPM/DPVA) et financement interne (APRI) - Année 2024*

Constatant que les trente-deux membres de la Commission de la Recherche (CoRe) ont été convoqués en vue de la séance de la CoRe du 22 juin 2023 ;

Constatant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la CoRe est présente ou représentée à l'ouverture du point, soit 16 présents et 9 représentés ;

Entendu l'exposé de Monsieur Hugues BRISSET, Vice-Président de la CoRe ;

Considérant que :

- La campagne d'appel à projets 2024 relative aux demandes de contributions financières auprès du Conseil Départemental du Var (CD83) et de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM), devrait être lancée en juillet 2023 par l'Université. Les demandes de financements seront ensuite classées selon la proposition de la Commission de la Recherche.
- Les projets de l'établissement devront tenir compte des demandes effectuées par les financeurs qui insistent sur la concentration des demandes, afin d'éviter le classement d'un grand nombre de projets d'ampleur très réduite. D'autre part, ces demandes devront pouvoir s'inscrire dans le cadre de leurs propres stratégies de développement des territoires.
- Pour sa part, l'Université, émet la volonté de renforcer son axe identitaire, ses Pôles Thématiques structurants et d'améliorer sa visibilité aussi bien au niveau régional qu'international.
- Lors de l'appel à projets lancé en juillet 2023, il sera également demandé de faire connaître les besoins de financements en lien avec les futurs AAP de la Région Sud PACA.

Il est proposé aux membres de la Commission de la Recherche de donner un avis favorable aux critères de classement des demandes de subventions CD83/TPM/APRI ci-dessous :

**DEMANDES DE SUBVENTIONS CD83/TPM**

**CRITERES DE CLASSEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS CD83/TPM**

- Qualité scientifique et projet ambitieux ;
- Cohérence avec la stratégie de l'établissement ;
- Interdisciplinarité ;
- Ancrage territorial ;
- Contribution au rayonnement de l'UTLN et à la diffusion de la culture scientifique.

**CADRAGE A RESPECTER**

- Les projets peuvent être portés par un laboratoire ou par un pôle thématique interdisciplinaire ;
- Les demandes de gros équipements doivent être mutualisés (plateformes ou multi-laboratoire) ;
- Au moins 20% du budget du projet doivent être des fonds propres du porteur (laboratoire, pôle ou tout autre financement extérieur) ;
- Chaque projet doit être approuvé par la direction du laboratoire ou du pôle. Si plusieurs projets sont soumis par le laboratoire ou le pôle, ils doivent être classés ;

- Il est préférable de déposer une demande de financement auprès d'une des deux collectivités.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS APRI (Appel à Projet Recherche Interne)**

### **CRITERES D'ELIGIBILITE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS APRI (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT) :**

- Supplément à l'apport en fonds propres pour les projets qui répondent à l'appel à projets aux collectivités ;
- Complément à l'apport en fonds propres pour des projets ambitieux en réponse à des appels régionaux, nationaux et européens ;
- Complément à des projets déjà subventionnés pour des dépenses non éligibles ;
- Aide à l'organisation de colloques d'envergure internationale ;
- Aide aux opérations visant à promouvoir la diffusion de la culture scientifique.

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, sur 25 membres présents ou représentés ;

---

**APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés les critères de classement des demandes de subventions aux collectivités territoriales (CD83/TPM/DPVA) et financement interne (APRI) - Année 2024.**

---

Fait à La Garde, le

**Le président de l'Université  
Xavier LEROUX**

*Classée au registre des actes sous la référence **CoRe-2023-19**  
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN le : 27/06/2023  
Transmise au recteur le : 27/06/2023  
Affichée au 1<sup>er</sup> étage du bât. V du 27/06/2023 au 26/07/2023*

*Modalités de recours contre la présente délibération :  
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**25 membres sont présents (16) ou représentés (9) à l'ouverture de la séance**

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)			Représenté par
<b>Président de l'Université</b>	LEROUX Xavier	A	
<b>Collège A : professeurs et personnels assimilés</b>	BRECARD Dorothee	R	MURISASCO Elisabeth
	BRESSY Christine	P	
	BRISSET Hugues	P	
	CHAILAN Jean-François	P	
	CHAUVET Vincent	R	BRISSET Hugues
	DI MANNO Thierry	P	
	MURISASCO Elisabeth	P	
	LEVEQUE Laure	A	
	RICHARD Arnaud	A	
	SAILLARD Marc	R	MURISASCO Elisabeth
<b>Collège B : personnels habilités à diriger les recherches</b>	ERSOY Mehmet	R	BELEC Lenaïk
	GOLAY Frédéric	R	BELEC Lenaïk
	MURATORE Isabelle	P	
	PÉREZ Sophie	P	
	WATELAIN Eric	P	
<b>Collège C : personnels pourvus d'un doctorat autre que d'Université ou d'exercice</b>	BELEC Lenaïk	P	
	SCHNEIDER Frédéric	P	
	VILLAIN Sylvie	A	
	VISCIOLA Simone	R	CHAILAN Jean-François
<b>Collège D : autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés</b>	ADOUANE Karim	P	
<b>Collège E : personnels ingénieurs et techniciens</b>	AJROUD Aïmed	P	
	PUECH Jean-François	P	
<b>Collège F : autres personnels</b>	SEVIN-DURET Danièle	P	
<b>Collège G : usagers suivant une formation de 3<sup>ème</sup> cycle</b>	SCHAEFFER Fabien (T) SCHMESSER Ludovic (S)	P	
	KOUYOUMDJIAN Florence (T) <i>Absence de suppléant</i>	A	
	PICARD Ludovic (T) Pas de suppléant (S)	R	PUECH Jean-François
	DEBUCHY Vivien (T) BIKERSCHALEN Salma (S)	A	
<b>Collège des personnalités extérieures (Collectivités territoriales)</b>	<b>IFREMER :</b> ANDRAL Bruno (T) OPDERBECKE Jan (S)	R	SAEZ Jade
	<b>Région Sud PACA :</b> PIN Virginie (T) KUNTZ Sandra (S)	R	BRISSET Hugues
	<b>Pôle Mer Méditerranée :</b> PEDRONI Manon (T) <b>SAEZ Jade (S)</b>	P	
	<b>Personnalité choisie à titre personnel :</b> DROGI Nicolas	A	

relative à l'approbation du cadrage général et des critères de classement des demandes de subventions auprès du Département du Var, de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et de Dracénie Provence Verdon Agglomération, pour les campagnes d'appel à projets volet pédagogie et vie étudiante

Séance du 21 septembre 2023

## La commission de formation et de la vie universitaire de l'université de Toulon

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'université ;

Constatant que le quorum est atteint, la majorité des membres en exercice de la CFVU est présente ou représentée à l'ouverture de l'examen du point ;

Entendu l'exposé de monsieur Arnaud Faupin, vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire de l'université de Toulon ;

Considérant que :

- Chaque année, l'université de Toulon présente des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, afin de réaliser des actions dans les domaines de la pédagogie, de la vie étudiante et de la recherche ;
- la CFVU propose un cadrage général et des critères de classement de ces demandes pour les volets pédagogie et vie étudiante selon la nature de la subvention.

Après en avoir délibéré par 20 voix pour sur 20 membres présents et représentés ;

### APPROUVE

#### Article 1 : Le cadrage général et les critères de classement des demandes de subventions volet pédagogie et vie étudiante

Le cadrage général et les critères de classement des propositions des demandes de subventions auprès du Département du Var, de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et de Dracénie Provence Verdon Agglomération, à compter de la campagne d'appel à projets au titre de l'année 2023-2024 volet pédagogie et vie étudiante sont approuvés par la CFVU, tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à La Garde,

Classée au registre des actes  
sous la référence **CFVU-2023-50**

Publiée sur le site Intranet de  
l'UTLN et transmise au Recteur  
Chancelier des universités

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**20 membres sont présents (18) ou représentés (2) à l'ouverture de la séance**

Liste des membres élus présents (P), représentés (R) et absents (A)			Représenté par
AUBERT Barbara (T) ; SOUBROUILLARD Marie- Sophie (S)	Collège des personnalités extérieures - APEC	A	
BARBAROUX Jean-Marie	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
BEN BAHRI Rayan (T) JOLLY Margot (S)	Collège C : Usagers	P	
BICAIS Nathalie (T) CHAMBON Josy (S)	Collège des personnalités extérieures - Métropole TPM	A	
BOUTIN Éric	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
CHESTA Benoit (T) TURAN Veda (S)	Collège C : Usagers	P	
DI BERNARDO Rached (T) PERRIER Emma (S)	Collège C : Usagers	A	
DONZE Samuel (T) SOLIGNAC Oscar (S)	Collège C : Usagers	A	
GARCIA Mathis (T) GAUTHIER Luna (S)	Collège C : Usagers	A	
GHOUL SAMSON Jacques	Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	P	
GIANNONI Tristan (T) ; GOSSELIN Marc (S)	Collège des personnalités extérieures - Lycée Dumont D'Urville	A	
GIRAUDET Pascale	Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	R	BARBAROUX Jean-Marie
GOUIRAND Olivier	Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	P	
GUILLAUME Bénédicte	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
HOLLET-HAUDEBERT Sandrine	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	A	
LANTOINE ROMANES Sabine	Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, et des bibliothèques	P	
LEFEVRE Lorenza (T) MONET Aurore (S)	Collège C : Usagers	P	
LEROUX Xavier	Président de l'Université	A	
MAIFRET Lucie (T) AMAR ROUANA Zakariya (S)	Collège C : Usagers	A	
MAUMET Catherine	Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, et des bibliothèques	P	
MONGAS Elise (T) FAVAREL Clément (S)	Collège C : Usagers	P	
OPPENHEIM Roque (T) GRULL Julie (S)	Collège C : Usagers	P	
PAYAN Guillaume	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	
PERRIN Pierre-Bastien (T) BONNEVAL Loan (S)	Collège C : Usagers	A	
PIZOT-GALLON Léa (T) DERKSEN Adrien (S)	Collège C : Usagers	P	
RIOTTE Marie-Françoise	Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, et des bibliothèques	P	
ROUGIER Nicolas	Collège des personnalités extérieures - désignée à titre personnel	A	
RUFFIER-MERAY Jahiel	Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	R	PAYAN Guillaume
SAÏSSI Olivier	Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	A	
VERON Pascal	Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés	P	
VILLIS Sydney (T) KOENIG Tara (S)	Collège C : Usagers	P	
ZAKARDJIAN Bruno	Collège A : Professeurs et personnels assimilés	P	

## *Cadrage général et critères de classement des appels à projets volet pédagogie et vie étudiante*

Nature des subventions												
Types de subventions	Subventions d'investissement	Subventions de fonctionnement										
<i>Portage</i>	UFR	Services communs <sup>1</sup>										
<i>Montant</i>	Au moins 20.000 €	Au moins 5.000 € <i>(Hors opérations déjà en cours)</i>										
<i>Destination</i>	Equipements utilisables dans le cadre de la formation  <i>(Même si l'équipement peut également être utilisé dans le cadre de la recherche)</i>	<p style="text-align: center;">3 destinations possibles</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #d9ead3; text-align: center;"><b>Dynamisation de la vie étudiante</b></td> </tr> <tr> <td>Santé : actions de prévention et d'information</td> </tr> <tr> <td>Culture, le sport et la citoyenneté : réduction des inégalités</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'accueil, de l'attractivité et de la communication autour des formations</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3; text-align: center;"><b>Insertion professionnelle</b></td> </tr> <tr> <td>Manifestations favorisant les liens entre les étudiants et le milieu professionnel</td> </tr> <tr> <td>Développement de la professionnalisation, soutien aux stages, à l'insertion professionnelle, à l'entrepreneuriat</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3; text-align: center;"><b>International</b></td> </tr> <tr> <td>Mobilité entrante : mise en place de structures facilitatrices pour l'accueil des étudiants internationaux</td> </tr> <tr> <td>Mobilité sortante : contribution au développement de la mobilité internationale</td> </tr> </table>	<b>Dynamisation de la vie étudiante</b>	Santé : actions de prévention et d'information	Culture, le sport et la citoyenneté : réduction des inégalités	Amélioration de l'accueil, de l'attractivité et de la communication autour des formations	<b>Insertion professionnelle</b>	Manifestations favorisant les liens entre les étudiants et le milieu professionnel	Développement de la professionnalisation, soutien aux stages, à l'insertion professionnelle, à l'entrepreneuriat	<b>International</b>	Mobilité entrante : mise en place de structures facilitatrices pour l'accueil des étudiants internationaux	Mobilité sortante : contribution au développement de la mobilité internationale
<b>Dynamisation de la vie étudiante</b>												
Santé : actions de prévention et d'information												
Culture, le sport et la citoyenneté : réduction des inégalités												
Amélioration de l'accueil, de l'attractivité et de la communication autour des formations												
<b>Insertion professionnelle</b>												
Manifestations favorisant les liens entre les étudiants et le milieu professionnel												
Développement de la professionnalisation, soutien aux stages, à l'insertion professionnelle, à l'entrepreneuriat												
<b>International</b>												
Mobilité entrante : mise en place de structures facilitatrices pour l'accueil des étudiants internationaux												
Mobilité sortante : contribution au développement de la mobilité internationale												
Recevabilité des demandes												
<i>Financement interne</i>	Au moins 20% des projets doivent être financés par des ressources internes (socle de fonctionnement ou ressources propres)											
<i>Financeurs</i>	Pas de financements croisés, c'est-à-dire impliquant plusieurs collectivités											
<i>Validation</i>	Validation obligatoire par le directeur de la composante	Validation obligatoire par le directeur du service										
<i>Classement</i>	En cas de demandes multiples, l'UFR et/ou le service doivent obligatoirement fournir un classement des demandes											
<i>Type de dépenses</i>	Dépenses <u>spécifiques</u> , sortant du champ du socle de fonctionnement											

<sup>1</sup> Une exception : la demande de subvention pour le fonctionnement de l'UFR Droit de Draguignan, portée par l'UFR de Droit

## Classement entre les projets

Critères	<i>Critères</i>	
	1) Ancrage territorial (lien avec des actions des collectivités, corrélation avec la stratégie de chaque collectivité)	<i>Critères</i>
	2) Effectif d'étudiants concernés	1) Ancrage territorial (lien avec des actions des collectivités)
	3) Transversalité (plusieurs UFR)	2) Effectif d'étudiants concernés
	4) Impact sur la réussite des étudiants	3) Contribution au rayonnement de l'UTLN (opération innovante sur le territoire, lien avec l'axe identitaire et/ou avec la stratégie de l'établissement : réussite des étudiants, qualité de la formation, mobilité internationale , etc.)
	5) Contribution au rayonnement de l'UTLN (équipement innovant sur le territoire, valorisation de l'équipement, lien avec l'axe identitaire, rayonnement international, etc.)	4) Qualité du dossier (précision de la demande, argumentation, chiffrage)
	6) Qualité du dossier (précision de la demande, argumentation, chiffrage, estimation des coûts d'installation et de fonctionnement)	5) Classement interne du service (pour les services présentant plusieurs projets)
	7) Classement interne de la composante (pour les composantes présentant plusieurs projets)	